

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2/2022

Séance du 14 mars 2022

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	10
Vote	14
Date convocation	10/03/2022

L'An deux mille vingt-deux, le lundi 14 mars à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération

DEUXIEME TRANCHE DES TRAVAUX SYLVICOLES EN VUE DE LA REGENERATION DU MELEZE DANS LA FORET COMMUNALE D'UTELLE, CANTON DES GRANGES DE LA BRASQUE.

Présents : Yves GILLI, Yvette MARTIN, Michel TIREBAQUE, Olivier CORNELIUS, Rémy RAPPELLO, Corinne COMINO, Jean-Luc VIGNA, Céline BERNART, Hélène-Marie PASSERON, Stéphane VOISIN.

Pouvoirs : Karine FAY donne pouvoir à Yves GILLI, Cyril LEGER donne pouvoir à Céline BERNART, Fabienne RASPAU donne pouvoir à Rémy RAPPELLO, Geneviève PEPE donne pouvoir à Olivier CORNELIUS.

Absents : Néant

Madame Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 39/2020 par laquelle les travaux sylvicoles de régénération du mélézin ont été approuvés et expose au conseil municipal le devis de la deuxième tranche des travaux s'élevant à 6150,01 € HT.

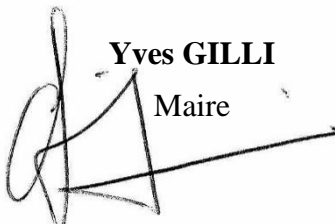
Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

- **APPROUVE** le devis concernant la deuxième tranche de travaux de régénération de mélèze des parcelles 20 et 21,
- **DIT** que la part communale est inscrite au budget communal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme


Yves GILLI
Maire